

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet européen « Rêve d'avenir » - Participation de la Ville

Monsieur Masson, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Dijon souhaite promouvoir une ville qui soit à la fois solidaire, écologique et créatrice de richesse. Pour atteindre cet objectif ambitieux, elle s'attache depuis plusieurs années à construire avec les habitants, les entreprises et les associations une politique de développement urbain durable.

Parallèlement, au cours de sa réunion du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a défini les grandes lignes du développement de l'action internationale de la Ville. Parmi les priorités énoncées, la relance de la coopération européenne et internationale constitue un levier déterminant du rayonnement international de la ville.

Dans le domaine de l'écologie urbaine, un grand nombre d'actions ont été menées à Dijon notamment sur les thèmes des déplacements, des déchets ou de l'eau. Dijon entend devenir une ville de référence en matière d'écologie en France en se dotant d'une véritable politique municipale organisée autour d'un objectif principal, la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal et la préservation de ses ressources.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal s'est engagé, le 15 décembre 2008, dans l'initiative intitulée « Convention des maires » lancée par la Commission européenne et réunissant 370 collectivités locales souhaitant mettre en œuvre un plan d'action pour l'énergie durable, et que la Ville se propose aujourd'hui d'être partenaire du projet appelé « Rêve d'avenir », coordonné par le réseau européen Énergie-Cités et Suisse Énergie.

Ce programme est mené avec notamment l'appui de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, par une équipe mixte formée de personnes issues des milieux professionnel, associatif, de la communication et de la sociologie, ainsi que des acteurs de terrain que sont les collectivités. Il est ainsi proposé à la Ville d'y participer avec d'autres collectivités suisses (Fribourg, Genève, Lausanne, Montreux et Neuchâtel) et françaises (Annecy, Annemasse Agglo, Besançon, Chalon-sur-Saône, Chambéry Métropole, Echirolles, Grand Besançon, Grand Dole, Grand Lyon, Grenoble Alpes Métropole, communauté de communes de Lons-le-Saunier et Montmélian).

L'objectif est de contribuer à relever les défis énergétiques et climatiques européens d'ici à 2020, dans la continuité de la « Convention des maires » précitée.

Sous réserve de son cofinancement par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg IV A « franco-suisse », ce projet prévoit durant trois ans, à partir de juillet 2009, la mise en place de visites d'études, de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques entre les partenaires européens. Le budget total du projet s'élèverait à 3 684 712,37 €, sans apport financier de la Ville de Dijon, dont 1 319 537,77 € de cofinancement en provenance du programme Interreg IV 4 A « franco-suisse », le coût restant étant pris en charge par les différents cantons et régions concernés et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Cette initiative permettrait de poursuivre la relance des actions de coopération internationale à Dijon, de contribuer aux réflexions actuelles relatives à l'écologie urbaine, de bénéficier de l'expérience de différents partenaires européens tout en se voyant alloués des fonds européens et de favoriser la reconnaissance du rôle incontournable des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine et de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider la participation de la Ville au projet européen « Rêve d'avenir » ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2009

